

MINISTÈRE DES MINES, DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

Analyse : Décret portant nomination d'un
membre de la Commission de
Régulation du Secteur de
l'Electricité

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 44 et 76 ;
Vu le décret n° 98-29 du 14 Avril 1998 relative au Secteur de l'Electricité ;
Vu le décret n° 98 - 333 du 21 avril 1998 portant organisation et fonctionnement de la
Commission de Régulation du Secteur de l'Energie ;
Vu le décret n° 2001-373 du 10 mai 2001, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2001-375 du 12 mai 2001, portant nomination des Ministres modifié ;
Vu le décret n° 2001-668 du 30 août 2001, portant répartition des Services de l'Etat et
du Contrôle des Etablissements Publics, des Sociétés Nationales et des Sociétés à
participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les
Ministères modifié ;
Vu le décret n°2001-400 du 21 mai 2001 relatif aux attributions du Ministère des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique ;
Sur proposition du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;

DECRETE

Article 1^{er}.- **Monsieur Edmond DIOUF**, Me de Solde 379.947/G , Juriste, est
nommé membre de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
pour une durée initiale de quatre ans

Article 2.- Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de
l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 25 Octobre 2001

Par le Président de la République
Le Premier Ministre


Mame Madior BOYE

Abdoulaye WADE

